Kit de mobilisation des élus

avec le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique

Insertion par l'Activité Économique (IAE)

A l'attention des Collectivités Territoriales d'Aquitaine

à PESSAC

Septembre 2014

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis une dizaine d'années, la commande publique devient un outil en faveur de l'emploi via le développement de la clause d'insertion. De la commune de 500 habitants au Conseil Régional d'Aquitaine, toutes les collectivités ont la possibilité de l'utiliser pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi.
Les clauses d'insertion font aujourd'hui, parties des outils juridiques sécurisés offerts par le Code des Marchés Publics pour prendre en compte le volet social du développement durable et ainsi, lutter contre le chômage et l'exclusion sur les territoires.

Dans ce cadre, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont parties prenantes de la clause d'insertion et en sont une réponse privilégiée.

En Aquitaine, chaque année, les SIAE proposent 12000 contrats de travail ou missions à des personnes en difficulté d'insertion, et leurs apportent des solutions complémentaires : formations, accompagnement social et construction du projet professionnel. Acteurs économiques générant un chiffre d'affaires de 75 millions d'euros en région, ces structures participent pleinement au développement local des territoires, tant par leurs activités de services ou de production que par leur mission d'employeur de personnes exclues de notre société.

De nombreuses pratiques de collaborations entre les SIAE et les collectivités sont identifiées en Aquitaine et ce, quelle que soit la taille des collectivités. Plus que jamais, l'Insertion par l'Activité économique et la mise en œuvre de la clause sociale sont une réponse aux problématiques de notre temps mais une marge de progrès est encore à opérer ; aujourd'hui, seulement, 3.9% des marchés publics intègrent une clause d'insertion.

Considérant votre nouvelle mandature, il est apparu important Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, de vous interpeller sur cette question et de vous en démontrer l'intérêt par un soutien actif de votre collectivité. Nous vous prions de trouver ci-après un dossier complet de cette démarche. Nous restons à disposition pour tous compléments d'informations.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,

Jean-Pierre PAUILLACQ
Président du Groupement Aquitain des Réseaux
de l'Insertion par l'Activité Economique

Pratiques socialement responsables
Soyez dans l'air du temps !

Quelles sont les missions du GARIE ?

Depuis 10 ans, le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique fédère les structures en région pour :

- Une représentation et promotion du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Un accompagnement des structures de l'IAE dans leurs démarches de professionnalisation et développement économique
- Une animation de réseau favorisant les échanges entre acteurs
- Une structuration et un développement de partenariats

Responsabilité sociétale

Lutte contre le chômage et l'exclusion

Développement local

Marché public

Prestations de qualité

Partenariats durables

Partenaires engagés

Clause d'insertion

Ici pour regarder la vidéo ▶
« L'IAE décodée en 2 minutes »

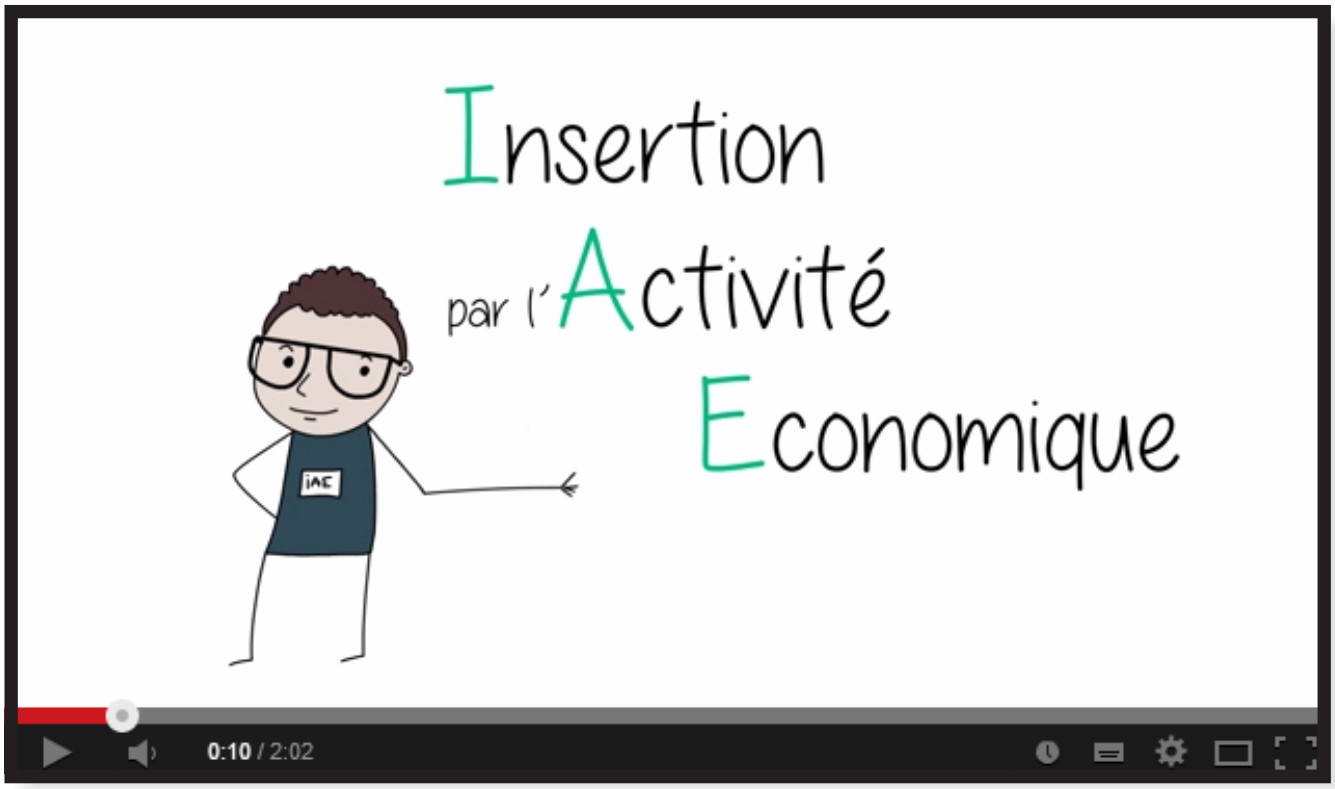

!

Qu'est-ce que c'est l'IAE ?

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique accompagnent des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle vers l'emploi durable, en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel. Elles mettent à disposition du personnel ou produisent des biens et services variés.

Les structures d'insertion par l'activité économique, acteurs économiques, et producteurs de richesse sur les territoires, sont également des partenaires « emploi » incontournables, pour proposer des solutions locales aux personnes au chômage.

Pourquoi recourir à l'IAE ?

Lutter contre le chômage et l'exclusion sur son territoire

Allier essor économique et lien social

Favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion

Dynamiser l'emploi local

En Aquitaine, l'IAE, c'est :

185 structures implantées sur tout le territoire

Plus de **79 millions** de chiffre d'affaires

11 605 salariés embauchés en parcours d'insertion

Quelques exemples d'activités :

- les services à la personne
- l'environnement / les espaces verts
- le bâtiment et les travaux publics
- le traitement et le recyclage des déchets et la collecte
- la restauration
- le nettoyage-propreté
- et d'autres activités

CARTOGRAPHIE DES SIAE EN AQUITAINE

Annuaire en ligne cliquez ici

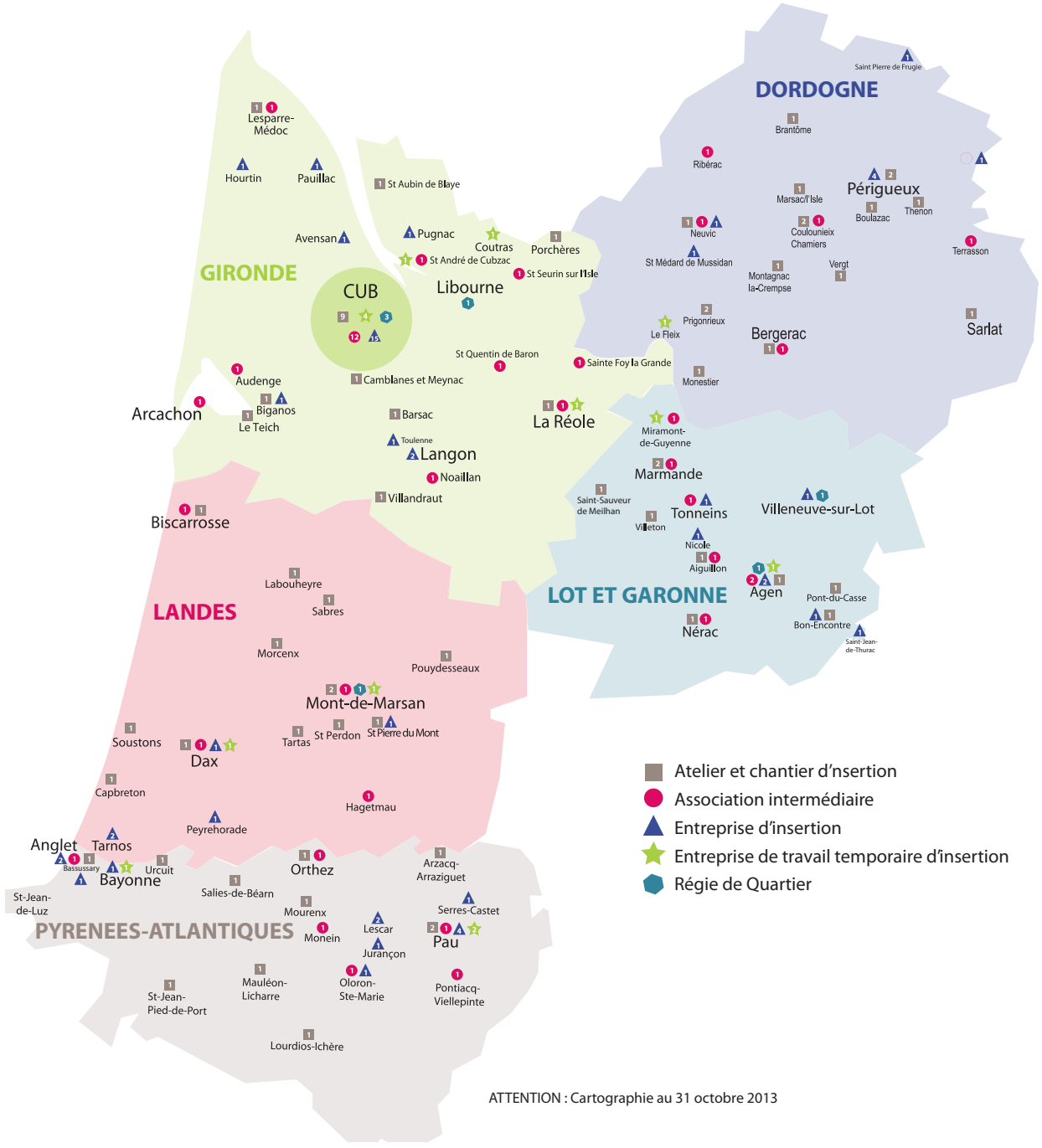

ATTENTION : Cartographie au 31 octobre 2013

Quels sont les leviers d'action ?

L'utilisation des clauses sociales, dans les marchés publics, permet de faciliter le dynamisme des SIAE sur les territoires.
Pour rappel, depuis 2006, dès la définition des besoins d'achat, **toute collectivité doit prendre en considération la notion de développement durable, à la fois dans ses composantes environnementales mais également sociales.**

La clause sociale : Mode d'emploi

Tout donneur d'ordre soumis aux marchés publics peut intégrer des considérations sociales dans leurs marchés. Différents articles sont mobilisables.

L' article 14 permet de mentionner, dans les conditions d'exécution du marché, l'obligation de réserver un pourcentage d'heures de travail à des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. Les entreprises attributaires sont tenues de respecter cet engagement lors de la réalisation du marché. Pour cela trois possibilités s'offrent à elles : l'embauche directe, le recours à la co-traitance/sous-traitance, la mise à disposition de personnels.

L'article 30 du code des marchés publics donne la possibilité d'acquérir directement des prestations d'insertion, celles-ci pouvant prendre appui sur différents supports d'activités.

L'article 53 permet aux acheteurs de faire peser le critère environnemental ou social par rapport à l'ensemble des autres critères

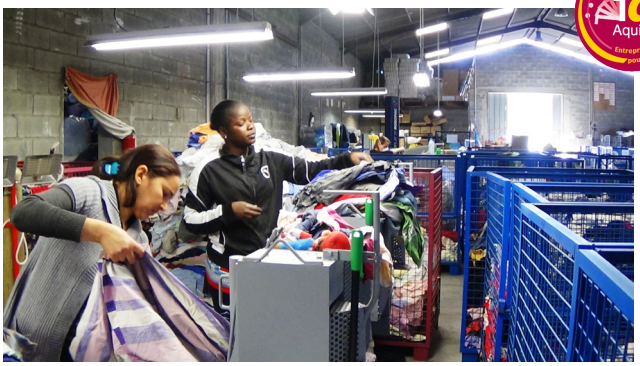

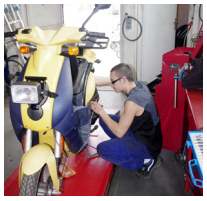

Mais aussi :
L' allotissement, l' utilisation de la procédure adaptée ainsi que les cas de dispense de publicité et de mise en concurrence en dessous d'un certain montant sont d'autres outils permettant de favoriser les collaborations avec le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique.

Témoignages de collectivités ayant intégré des clauses sociales

Témoignage de Mr Lagugie
Maire de la commune de Saint-Geniès (Dordogne)

La municipalité a choisi d'intégrer l'article 53 dans son marché concernant le renforcement des berges du lagunage afin de privilégier les entreprises qui font un effort pour l'insertion sociale et professionnelle. Elle tenait également à prendre en compte le critère environnemental. L'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme », faisant ***travailler des personnes en insertion et proposant des matériaux locaux*** *(bois de châtaigniers achetés en Dordogne), répondait parfaitement aux critères requis. Le bilan de l'intervention de cette association est, pour nous, très positif.*

Témoignage d'Elisabeth Scarpa
Responsable du pôle Economie Sociale et Solidaire au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

Notre Département s'est donné pour ambition de concourir activement à la mise en œuvre d'une ***politique d'achat socialement responsable****, notamment en développant le recours aux prestations des Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) dans le cadre des marchés publics articles 30 (...) Le recours au marché article 30 présente à mon sens un double avantage : il permet de mettre l'accent sur l'objet même de l'ACI, l'insertion, tout en inscrivant le partenariat avec la collectivité dans une logique professionnelle (il ne s'agit pas de l'octroi d'une subvention mais bien du financement d'un service). (...)* ***Le bilan est extrêmement positif au regard de l'excellente qualité du travail fourni par les ACI****. Leur professionnalisme les légitime auprès de mes collègues « donneurs d'ordre » et permet ainsi de donner une double efficacité technique (satisfaction d'un besoin) et sociale (combattre l'exclusion) via notre commande publique ».*

Témoignage de Fabienne GOURGUES
Directrice Générale adjointe de Val Agglomération (Lot et Garonne)

Outre la mise en œuvre de la clause d'insertion, notre collectivité fait également appel aux structures de l'IAE pour des remplacements (lors de maladie mais également lors des départs à la retraite avec un objectif d'embauche). Travailler sur la ***gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*** *avec ce secteur-là est très intéressant et très sécurisant. On peut tester la personne par de la mise à disposition, on peut également préparer une intégration optimale par de la formation et finalement maîtriser totalement l'embauche du salarié.* ***Intégrer des salariés en parcours d'insertion sur des postes de catégorie C est un vrai engagement pour l'insertion et la lutte contre les exclusions.***

Découvrez d'autres témoignages sur le site du GARIE en cliquant ici

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous !

Pour répondre à vos questions et vous orienter vers les partenaires adéquats, vous pouvez contacter l'équipe du GARIE par téléphone ou par mail. Nous vous invitons aussi à visiter notre site internet, site ressources où vous trouverez :

- un annuaire vous permettant d'identifier les structures sur votre département ou selon l'activité recherchée.

- une rubrique « achats socio responsables » dédiée à cette thématique avec des outils, des témoignages de pratiques, des sites et liens utiles, les coordonnées de nos partenaires et la possibilité de vous abonner à une lettre d'information mensuelle pour réceptionner une actualité permanente.

GARIE / Groupement Aquitain des Réseaux par l'Insertion Economique
www.iae-aquitaine.org
Mail : clara.bourgeois@garie.org

Centre Régional Vincent Merle - 102 avenue de Canéjan
33600 Pessac
Tel : 05 57 89 01 10

Autres sites ressources

EN RÉGION

achatsresponsables-aquitaine.fr : le site de l'Association Aquitaine des Achats Publics responsables. Cette association régionale est un groupement d'intérêt d'acheteurs publics régionaux, soucieux d'intégrer les achats responsables et le développement durable dans leur démarche. Elle a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables.

AU NATIONAL

socialement-responsable.org : le site socialement-responsable a pour objectif central de répondre aux besoins des professionnels qui souhaitent développer l'impact social de leurs achats. Ce site propose de l'information, de l'outillage sur les achats socialement responsables et met à disposition un annuaire national enrichi des structures d'insertion par l'activité économique. Il est porté par l'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques).

ville-emploi.asso.fr : Alliance Ville Emploi est une association nationale des collectivités territoriales pour la formation, l'insertion et l'emploi. C'est également le réseau national des MDE (Maison de l'emploi) et des PLIE (Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi) qui sont des acteurs importants dans les démarches de promotion de l'insertion et de l'emploi au travers des dispositions du Code des Marchés Publics.

patrickloquet.fr : Maître de conférences en droit et consultant, dédié aux clauses sociales dans les marchés publics. Son site propose divers documents de travail, outils, modèle de marchés intégrant une clause d'insertion etc.